



FIDA
FONDS INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-troisième session
Rome, 22-23 avril 1998

**RAPPORT DE SITUATION SUR LE PROGRAMME DE DONNS D'ASSISTANCE
TECHNIQUE POUR L'ASSISTANCE AUX PAYS AFRICAINS DANS LA MISE EN
OEUVRE, DURANT LA PERIODE TRANSITOIRE, DE LA CONVENTION SUR LA
LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION**



TABLE DES MATIERES

SIGLES	iii
I. INTRODUCTION	1
II. JUSTIFICATION DU PROGRAMME	2
III. CONTENU DU PROGRAMME	2
A. Appui aux dimensions locales pour les programmes d'action nationaux	2
B. Renforcement de la capacité du Secrétariat intérimaire de la CCD	5
IV. DISPOSITIFS INSTITUTIONNEL ET COORDINATION	6
V. COUT ET FINANCEMENT DU PROGRAMME	6



SIGLES ET ACRONYMES

CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIND	Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification
DAT	Don d'assistance technique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ONG	Organisation non gouvernementale
PAN	Programme d'action national
PLD	Programme local de développement



**RAPPORT DE SITUATION SUR LE PROGRAMME DE DONNS
D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ASSISTANCE AUX PAYS AFRICAINS
DANS LA MISE EN OEUVRE, DURANT LA PERIODE TRANSITOIRE,
DE LA CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION**

I. INTRODUCTION

1. Conformément à sa résolution 47/188 du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé le Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CIND). Les négociations menées par le Comité intergouvernemental ont abouti en juin 1994 à l'adoption de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, accompagnée de quatre annexes de mise en oeuvre au niveau régional pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, et la Méditerranée septentrionale, et d'une résolution relative aux mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique.
2. La Convention, qui est entrée en vigueur en décembre 1997, constitue un cadre de partenariats verticaux et horizontaux pour exécuter des programmes d'action nationaux, subrégionaux et régionaux de lutte contre la dégradation des terres arides et aider les populations des zones arides, dont le nombre dépasse le milliard. A ce titre, elle représente une occasion exceptionnelle de mobilisation de la volonté et de l'engagement politiques pour répondre aux besoins des groupes cibles du FIDA.
3. L'intervalle entre l'adoption de la Convention et la première réunion de la Conférence des parties est appelée "période transitoire". Lors de sa quarante-neuvième session, en décembre 1994, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de prolonger le mandat du CIND et de son secrétariat au cours de la période transitoire afin de faciliter la mise en oeuvre de la résolution relative aux mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique, de préparer la première réunion de la Conférence des parties et de traiter de questions telles que le lieu où seront installés le Secrétariat permanent de la Convention et le Mécanisme mondial. La résolution relative aux mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique invitait les pays africains à entamer le processus préparatoire à la mise en oeuvre de la Convention au cours de la période transitoire, conformément aux dispositions de l'annexe concernant la mise en oeuvre au niveau régional pour l'Afrique. Elle invitait expressément le FIDA et d'autres organisations à mobiliser les ressources et à fournir un appui aux pays dans ce but. La résolution définissait en outre le rôle du Secrétariat intérimaire dans l'assistance à fournir en premier à la mise en oeuvre, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention.
4. Afin de permettre au FIDA d'apporter rapidement une assistance aux pays se préparant à mettre en oeuvre la Convention dans le contexte de la résolution relative aux mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique, un Programme de dons d'assistance technique (DAT) de deux ans, se chiffrant à 1,15 million de USD, financé sur les ressources disponibles dans le cadre du Programme de dons d'assistance technique du FIDA, a été approuvé par le Conseil d'administration en avril 1995. Le présent rapport fait le point sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme approuvé.



II. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

5. On s'est accordé à reconnaître que l'action menée au cours de la période transitoire suite à la résolution relative aux mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique jouera, tant par sa nature que son intensité, un rôle crucial pour orienter la mise en oeuvre de la Convention et pour assurer son succès. La participation active du FIDA lors de cette phase initiale du processus visait à enrichir la panoplie d'interventions induites par la Convention par des approches et des instruments reposant sur l'expérience acquise par le Fonds et à garantir un centrage sur les besoins et les aspirations économiques de ses groupes cibles.

6. La résolution relative aux mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique offrait un vaste éventail de possibilités pour le renforcement des phases initiales des Programmes d'action nationaux (PAN) dans les pays africains, soit directement, soit par le biais du Secrétariat intérimaire de la Convention. Compte tenu de la fluidité de la situation au cours de la période transitoire, un programme de DAT qui donnerait au FIDA la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins des pays touchés en proposant diverses formules d'aide dans les premières phases de la préparation et de la mise en oeuvre des PAN était justifié. Il servira à renforcer et à accentuer l'impact des opérations de prêts actuelles et futures du FIDA dans les zones arides de l'Afrique et à jeter les bases des opérations d'investissement du Fonds à l'appui de la mise en oeuvre de la Convention.

III. CONTENU DU PROGRAMME

7. L'objectif général du programme est de faciliter la mise en oeuvre de la résolution relative aux mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique au profit des ruraux pauvres des zones arides. L'objectif spécifique est de renforcer la dimension locale du processus préparatoire des PAN. Le programme est conçu comme un ensemble de mesures destinées à promouvoir cet objectif afin de compléter et de renforcer le rôle des opérations de prêt du FIDA à l'appui de la Convention. Il comporte deux composantes complémentaires, dont l'état d'avancement est décrit brièvement dans les sections ci-dessous:

- a) appui au renforcement des dimensions locales de la programmation de l'action nationale; et
- b) renforcement des moyens du Secrétariat intérimaire de la Convention.

A. Appui au renforcement des dimensions locales de la programmation de l'action nationale

8. Cette composante comporte quatre sous-composantes spécifiquement conçues pour renforcer les dimensions locales de la préparation des PAN:

- a) articulation des dimensions locales du processus PAN;
- b) appui au lancement du processus PAN dans les différents pays;
- c) appui sous-régional pour les PAN; et
- d) diffusion de l'information sur les dimensions locales de la mise en oeuvre de la Convention.

9. La première sous-composante répond à la nécessité de définir l'approche globale et les modalités de l'appui aux dimensions locales des PAN dans le contexte élargi du soutien apporté par les bailleurs de fonds. La deuxième se concentre sur les points cruciaux sur lesquels faire porter l'aide au niveau local dans les différents pays. La troisième vise à renforcer les PAN par des mesures de facilitation au niveau sous-régional. Enfin, la quatrième vise à sensibiliser les populations locales à leurs droits et responsabilités au regard de la Convention.



Articulation des dimensions locales du processus PAN

10. L'objectif de ce sous-élément (affectation indicative initiale de 50 000 USD, engagements effectifs de 87 113 USD) est de fournir une base conceptuelle et méthodologique pour introduire une dimension de programmation locale explicite dans le processus PAN. Des documents de synthèse ont été rédigés sur les thèmes suivants: a) programmes locaux de développement (PLD): instruments de mise en oeuvre de la Convention; b) renforcement de la gestion des ressources des zones arides et programmation au niveau local; c) gestion des ressources naturelles dans le contexte des PLD: limites et possibilités; d) gouvernance locale, gestion des ressources naturelles et mise en oeuvre des PLD; e) liens entre les programmes d'action nationaux et le développement local; et f) fonds nationaux de lutte contre la désertification: la dimension locale. Un Forum international sur les programmes locaux de développement pour la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification a été organisé par le FIDA et le Secrétariat intérimaire de la Convention, du 5 au 7 juin 1996 au siège de la FAO, à Rome.

11. Ont participé à ce forum quelque 194 représentants de gouvernements de pays développés et en développement de toutes les régions, d'organisations non gouvernementales et d'organisations communautaires du Sud et du Nord, d'institutions financières multilatérales comme la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Banque asiatique de développement (BAsD), d'institutions des Nations Unies comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le Bureau des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO) et le Club du Sahel de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Cet assortiment exceptionnel de négociateurs de la Convention, de coordonnateurs nationaux de la Convention, de représentants d'ONG, de bailleurs de fonds et de praticiens a garanti un échange fécond de points de vue très variés. Les documents et les résultats de ce forum ont été largement diffusés par les participants et ont été solidement intégrés au processus PAN dans de nombreux pays. Les conclusions de ce forum ont également été diffusées grâce à une publication intitulée *Cap sur Terre: Forum international FIDA/CCD sur les programmes locaux de développement à l'appui de la Convention sur la lutte contre la désertification*. Le forum a été financé par un don de 50 000 USD du programme DAT et cofinancé par le Fonds d'affectation spéciale Suède/FIDA pour la gestion des ressources naturelles pour lutter contre la pauvreté rurale (190 000 USD) et par le Secrétariat intérimaire de la Convention (ressources en personnel).

12. De surcroît, les bases ont été établies, dans le cadre de cette sous-composante, pour une collaboration interinstitutions – sous la forme d'un programme recherche-action – destinée à aider les gouvernements intéressés à élaborer un cadre général de mesures incitatives pour la gestion des ressources naturelles. Dans ce but, le FIDA a demandé à l'Université libre d'Amsterdam de procéder à un vaste examen analytique des expériences pratiques en matière de mesures incitatives directes en Afrique subsaharienne (allocation de 37 113 USD). Les constatations et les conclusions de cet examen ont été débattues lors d'une séance internationale de réflexion organisée par le FIDA en février 1996, puis présentées lors du forum sur les PLD de juin 1996. Cette première étude a été suivie d'un examen des expériences en matière de mesures incitatives indirectes pour la gestion des ressources naturelles dans le cadre du programme recherche-action. Compte tenu de l'intérêt manifesté pour ce programme par un certain nombre de gouvernements, les phases suivantes consisteront à définir avec précision les contours du programme dans chaque pays afin de valider et d'affiner les enseignements tirés et de mettre progressivement en place une base commune d'harmonisation des approches et de coordination entre les donateurs.



Appui au lancement du processus PAN dans les différents pays

13. L'objectif de cette sous-composante (affectation indicative initiale de 600 000 USD, engagements effectifs de 562 887 USD) est d'aider les pays à asseoir les programmes d'action nationaux sur des bases solides grâce à des mesures permettant de prendre en compte les préoccupations locales lors des phases préparatoires. Dans le cadre du programme, des dons d'assistance technique ont été fournis au Burkina Faso et au Lesotho et un troisième don est à l'étude pour la République-Unie de Tanzanie.

14. Au Burkina Faso, le FIDA (Division Afrique I) a été invité à jouer un rôle de chef de file multilatéral à l'appui du processus PAN, le Gouvernement des Pays-Bas jouant le rôle de chef de file bilatéral. Le FIDA, un des premiers donateurs à appuyer le processus, a aidé le pays à amorcer la préparation de son programme d'action national et à obtenir l'appui d'autres bailleurs de fonds. Outre le soutien logistique, l'assistance du FIDA a joué un rôle fondamental dans l'élaboration d'une méthodologie cohérente et participative pour l'élaboration du PAN, qui insiste sur l'importance du rôle des programmes locaux de développement en tant qu'outils de mise en oeuvre de la Convention, propres à répondre aux besoins et aux aspirations des communautés locales.

15. Grâce au concours financier et technique du FIDA, l'institution nationale chargée de donner suite à la Convention (le CONAGESE, Conseil national pour la gestion de l'environnement) a mis en place un processus de concertation partant de la base aux niveaux des villages, des départements et des régions. En juin 1997, cette démarche a abouti à l'organisation du premier forum national sur la Convention, qui a réuni des partenaires d'horizons très divers pour convenir du processus d'élaboration du PAN et de sa méthodologie. Le forum et le processus PAN lancés au Burkina Faso sont largement considérés comme un modèle efficace de mise en oeuvre de la Convention. Le don d'assistance technique du FIDA pour le processus de formulation du PAN au Burkina Faso, d'un montant de 200 000 USD, a permis de mobiliser un cofinancement de 500 000 USD auprès de sources bilatérales et multilatérales. En outre, 39 478 USD ont été engagés dans le cadre du programme DAT pour l'appui technique au PAN du Burkina Faso et le don suisse d'appui aux pays subsahariens a apporté un cofinancement de 30 000 USD.

16. Au Lesotho, le FIDA (Division Afrique II) a également été le premier donateur à apporter son concours au lancement du processus PAN. Cette aide a permis de mettre en place un plan de travail cohérent pour préparer le premier forum du processus PAN, d'obtenir une assistance technique internationale et nationale, de préparer des documents conceptuels, de mener une campagne nationale de sensibilisation et de conduire des consultations locales. Dans le cadre du programme actuel de travail, le premier forum national est prévu pour février 1998. L'accent est mis sur la mise en place du processus PAN à partir de la base par des activités au niveau des districts. Actuellement, outre le don de 200 000 USD du FIDA, le Royaume-Uni s'est engagé à fournir 50 000 USD de cofinancement.

17. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a demandé au FIDA de l'aider à élaborer les dimensions locales de son programme d'action national par le biais d'activités expérimentales de recherche-action dans des zones arides sélectionnées. La nature et la portée de ce soutien sont actuellement à l'étude avec le coordonnateur national de la Convention. Un total de 123 409 USD a été engagé au titre du programme DAT à l'appui du PAN de la Tanzanie.

Appui sous-régional pour les PAN

18. L'objectif de cette sous-composante (affectation totale de 50 000 USD) est de promouvoir les échanges d'idées et l'harmonisation des approches PAN à l'intérieur d'une sous-région de l'Afrique pour prendre en compte les dimensions locales. Dans le contexte de l'accord de coopération entre le FIDA et le Comité permanent de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), signé en mai 1996, le FIDA



apportera son appui au CILSS par un don destiné à organiser et à assurer le suivi d'une consultation technique sur la portée, le contenu et les modalités d'un programme d'action sous-régional de la Convention pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest. En particulier, cette consultation s'efforcera de: a) définir les étapes et la méthodologie du programme sous-régional; b) recenser les domaines et les thèmes d'action pour une intervention prioritaire dans le cadre du programme; c) définir des mécanismes de coordination et d'orientation de la préparation du programme; et d) amorcer une réflexion sur les mécanismes de financement de la mise en oeuvre. Cette consultation sera organisée par le CILSS et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et elle rassemblera les coordonnateurs de la Convention de tous les États membres du CILSS et de la CEDEAO, des organisations régionales d'agriculteurs et des partenaires du développement. Le don du FIDA de 50 000 USD sera complété par une somme de 15 450 USD qui représentera la contribution du CILSS et du pays hôte, le Ghana.

Diffusion de l'information sur les dimensions locales de la mise en oeuvre de la Convention

19. L'objectif de cette sous-composante (affectation totale de 50 000 USD) est de fournir des renseignements simples sur la Convention à des intervenants d'horizons très divers. Un accord a été conclu avec l'ONG Centre pour notre avenir à tous, pour qu'elle élabore et publie une brochure intitulée *Cap sur Terre: Une introduction à la Convention sur la lutte contre la désertification* en collaboration avec le Secrétariat intérimaire de la Convention. Depuis sa publication en juin 1995, cette brochure a été largement diffusée par le Secrétariat dans toutes les langues officielles des Nations Unies et est devenue un document de référence essentiel pour tous ceux qui s'intéressent à la Convention. Elle a également servi de base à un grand nombre d'adaptations en langue locale réalisées dans différents pays. La production et la traduction de cette brochure ont été financées par le FIDA, à hauteur de 50 000 USD, et cofinancées par la Coopération suisse pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

B. Renforcement des moyens du Secrétariat intérimaire de la Convention

20. L'objectif de cette composante (affectation totale de 400 000 USD) est de renforcer les moyens du Secrétariat intérimaire de la Convention pour faciliter l'élaboration des programmes d'action nationaux dans la période transitoire, en mettant l'accent sur les dimensions locales. La première tranche a financé: a) un appui opérationnel au Secrétariat, y compris un appui à l'Unité chargée du programme Afrique et aux Journées nationales de sensibilisation en Afrique; et b) des services d'experts, notamment la préparation d'une réunion sur les meilleures pratiques pour accroître la participation des populations touchées et des groupes à faible revenu à la mise en oeuvre de la Convention; un appui aux pays pour donner aux PAN une orientation communautaire; et un appui à l'Institut panafricain de développement pour incorporer l'approche participative de la Convention dans le programme de travail des organisations intergouvernementales africaines. La deuxième tranche a été approuvée et comportera les activités suivantes: a) appui à des consultations au niveau local dans les pays africains; b) appui aux organismes sous-régionaux en Afrique pour la formulation de programmes d'action dans les sous-régions; et c) appui à l'Unité du Secrétariat chargée du programme Afrique, pour les services et les déplacements d'experts relatifs à la mise en oeuvre de la Convention en Afrique.

**IV. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET COORDINATION**

21. Un groupe de travail interdépartemental a été créé au FIDA pour superviser le programme DAT, sous la présidence du Président adjoint, département Gestion des programmes. Les sous-composantes du programme DAT ont été exécutées par les différentes unités administratives concernées.

V. COUTS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

22. Le programme a, par nécessité, été conçu de façon souple, la nature précise des activités étant fonction des demandes reçues. Le Président a été autorisé par le Conseil d'administration à approuver des dons d'assistance technique jusqu'à concurrence d'un montant total de 1,15 million de USD au cours de la période d'exécution du programme, qui est de deux ans. Les affectations DAT indicatives et les engagements effectifs par élément sont indiqués dans le tableau figurant à la page suivante.

**ENGAGEMENTS AU TITRE DES DAT
(en milliers de USD)**

	Affectations indicatives	Engagements effectifs
A. Appui au renforcement des dimensions locales de la programmation de l'action nationale		
Articulation des dimensions locales du processus PAN	50	87
Appui au lancement du processus PAN dans les pays	600	563
Appui sous-régional aux PAN	50	50
Diffusion de l'information sur les dimensions locales de la mise en oeuvre de la Convention	50	50
TOTAL PARTIEL	750	750
B. Renforcement des moyens du Secrétariat intérimaire de la Convention	400	400
TOTAL	1 150	1 150

